



L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 59
1er septembre 1999

<http://www.fen.fr/sien>

Rentrée 1999 Une année cruciale

Editorial

**Se syndiquer au SI. EN-FEN
pour peser sur les décisions**

4 mai - 7 juillet : la vie quotidienne du SI.EN

4 mai : Rencontre avec M. Pierre DASTE (P. ROUMAGNAC – Fr. GROSBRAS)

5 mai : NANTES / Colloque sur les Etats généraux de la lecture et des langages (P. ROUMAGNAC ainsi que des collègues de l'académie)

6 mai : Conseil Supérieur de l'Education (B. DE GUNTEN)

10 et 11 mai : Bureau National

12 mai : FEN / Réunion de travail sur les dossiers en cours (P. ROUMAGNAC)

18 mai : CAPN des mutations (R. HASIAK – M. MARUCELLI – B. LESPES – M. LEVEQUE – M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC – D. GAUCHON – J.-M. PETIT)

25 mai : BORDEAUX / Audience auprès du Recteur MONTEIL chargé d'une mission sur la notation des enseignants (P. ROUMAGNAC – M.-P. COLLET – D. GAUCHON – B. LESPES)

1^{er} juin : SAINT-MALO / Congrès de la Fédération Générale des Retraités (P. ROUMAGNAC – M. MOISAN) - ROUEN / Assemblée générale de l'OCCE. Participation de J.-Cl. QUEMIN.

7 juin : MEN / DPATE – Audience auprès de M. CUISINIER sur l'affectation des stagiaires (P. ROUMAGNAC – M.-P. COLLET – P.-Fr. GACHET – J.-P. BERGHEAUD)

8 et 9 juin : BESANCON / Congrès de la Jeunesse au Plein Air. Participation de R. COLIN, Responsable académique.

14 juin : Rencontre avec M. Pierre DASTE (J. BILAK – M.-P. COLLET – R. HASIAK – Fr. GROSBRAS)

15 juin : MEN / Audience du Doyen G. LAFORET, IG, sur la formation des IEN (P. ROUMAGNAC – M.-P. COLLET – Fr. GROSBRAS)

23 juin : CAPN / fin de mouvement des titulaires – Premières affectations – Titularisation des stagiaires 2^{ème} année – Liste d'aptitude IEN (R. HASIAK – D. GAUCHON – M. LEVEQUE – J.-M. PETIT – P. ROUMAGNAC – D. GUILLAIN – J. PLATIER)

29 et 30 juin : Bureau National

1^{er} juillet : MEN / Conseil supérieur de l'Education (B. DE GUNTEN)
* FEN / Groupe de travail sur l'Illettrisme (Y. TENNE)

6 juillet : MEN / Commission de réforme (P. ROUMAGNAC)

7 juillet : MEN / Audience auprès de M. DELLACASAGRANDE, directeur des Affaires financières. Jean-Paul ROUX, SG de la FEN, accompagnait la délégation SI.EN composée de P. ROUMAGNAC, M.-P. COLLET, R. HASIAK, Fr. GROSBRAS.

L'inspection n° 59

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Un syndicat

- représentatif de tous les inspecteurs du premier degré, de l'enseignement technique et professionnel, de l'information et de l'orientation, des collègues et des lycées

- le SI.EN est le syndicat le plus important parmi les syndicats d'inspecteurs (son nombre d'adhérents est largement supérieur à l'ensemble des autres syndicats d'inspecteurs)

- il a obtenu 70% aux dernières élections professionnelles des IEN en 1997 (4 sièges sur 5 en commissions paritaires nationales)

- démocratique, indépendant, unitaire et pluraliste

- connu et reconnu par tous les partenaires, les collectivités locales, les associations et les organismes professionnels

- solidaire, au sein de la FEN, des personnels enseignants et non enseignants des secteurs de l'Éducation, de la recherche et de la culture.

Le seul

- à siéger au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Éducation nationale et au Conseil Supérieur de l'Éducation

- à avoir obtenu, depuis le décret statutaire, des avancées significatives, notamment :

- accélération du déroulement de la carrière

- élargissement du taux de passage à la hors classe de 30 à 35%

- ouverture élargie dans le corps des IA-IPR depuis le 1er septembre 1996

- à défendre les situations individuelles sans perdre de vue

Le premier

- à avoir pris des orientations claires quant à nos missions d'encadrement et à leur évolution

- à revendiquer un corps unique d'inspection aux missions

Les orientations du SI.EN

Extrait des motions du Congrès de Bondy - mars 1999

Une égale dignité des inspecteurs

- **L'absolue nécessité du rattrapage indiciaire** des corps d'inspection par rapport aux corps viviers et en harmonie avec les corps des personnels de direction.
- **L'obligation d'un accès de tous à la hors-échelle B**
- **La détermination d'un calendrier précis** avec pour échéance 2001.
- **L'affirmation d'une égale dignité** de tous les inspecteurs.
- **La retombée pour tous les retraités** de toutes les modifications statutaires et financières intervenues depuis 1990.

Des avancées

240 IEN en 5 ans promus dans le corps des IA-IPR

Une mission confiée à Pierre DASTE

Une gestion équitable des corps d'inspection

La création de la hors-classe des I.E.N. devait correspondre à une revalorisation statutaire. L'intégration de 250 I.E.N. dans le corps des I.P.R.-I.A. devait être un premier pas vers l'unification des corps d'inspection.

En fait, le manque de clarté dans les promotions et les intégrations et l'arbitraire qui y préside ont gravement perturbé ces dispositifs. Le sentiment d'injustice et d'ignorance du travail effectué est ressenti par l'ensemble des collègues.

Une situation intolérable

Actuellement, les carrières des I.E.N. ne sont pas gérées dans l'intérêt du service public et l'utilisation dévoyée de la notion de mérite s'avère contradictoire avec les principes républicains que nous défendons.

Le site Internet du SI.EN

Les responsables académiques

AIX-MARSEILLE

VIARSAC Robert
I.E.N. Marseille VIII
87 Bd de Roux
13004 MARSEILLE

AMIENS

HOIN Guylain
52 rue Charles Dubois
80000 AMIENS

BESANCON

COLIN René
5 allée Etienne de la Boétie
70300 LUXEUIL-LES-BAINS

BORDEAUX

RONGIER Charles
15 rue Mondenard
33000 BORDEAUX

CAEN

PAIN Patrick
12 résidence Olympia
Boulevard Detolle
14000 CAEN

CLERMONT-FERRAND

MAUGER Michèle
Palais de justice
15100 SAINT-FLOUR

CRETEIL

MOSSE Alain
13 rue de Sofia
75018 PARIS

DIJON

DUVERNE Alain
18 route de Gigny
21200 BEAUNE

GRENOBLE

ROURE Michel
15 allée des Aulnes
38610 GIERES

GUADELOUPE

BOILEAU Jean-Claude
10 rue Victor Schoelcher
97111 MORNE A L'EAU

GUYANE

CURVAT André
32 lotissement Les Ibis
97300 CAYENNE

LILLE

FRACKOWIAK Pierre
154, Place Dordain
59533 CUINCY

LIMOGES

BUSTREAU Christian
1 avenue Maillard
19100 BRIVE

LYON

ADAM Lise
Rue de la Chabaudière
69440 TALUYERS

MARTINIQUE

JOSEPHINE René
Royale
97211 RIVIERE- PILOTE

MONTPELLIER

PONGE André
10 Impasse des Marsouins
34250 PALAVAS-les-FLOTS

NANCY-METZ

LEHALLE Bernard
19 Chemin des Vergers
57100 THIONVILLE

NANTES

ACHDDOU Bernard
4, allée des Sternes
44600 SAINT-NAZAIRE

NICE

MEDEZ Michel
IEN Draguignan
1, rue des Minimés
83300 DRAGUIGNAN

ORLEANS-TOURS

PROTIN André
IEN Bourges est
15, Avenue Henri Laudier
18014 BOURGES CEDEX

PARIS

FOUQUET Jocelyne
29, rue Mouffetard
75005 PARIS

POITIERS

PHILIPPE Martine
15, rue Guillaume VII le Trouba-
dour - B.P. 609
86022 POITIERS CEDEX

REIMS

CAPRON Annie
20 cours Aristide Briand
08000 CHARLEVILLE-MEZIE-
RES

RENNES

PICHON Jean-Marie
62 rue A. Guérin
35000 RENNES

REUNION

SECRETAND Jacqueline
36 rue Archambaud
97410 SAINT-PIERRE

ROUEN

TENNE Yannick
34 rue du Côteau
27100 VAL-de-REUIL

STRASBOURG

EHRET Fernand
I.E.N. SELESTAT - B.P. 161
67604 SELESTAT CEDEX

TOULOUSE

TISSOT Bernard
11 allée de Cerdagne - Bât. 421
31770 COLOMIERS

VERSAILLES

LEGROS Guy
11 rue Léon Bourgain
92400 COURBEVOIE

Des hommes et des femmes au service de tous les inspecteurs syndiqués



Jean BILAK
Secrétaire Général adjoint
Lycées et collèges



Marie-Paule COLLET
Secrétaire Générale adjointe
Enseignement technique



Daniel GAUCHON
Secrétaire Général adjoint
Premier degré



Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire Général



Bernard LESPES
Secrétaire Général adjoint
Information et Orientation



Renée HASIAK
Trésorier



Evelyne ROUHAUT-RABAUD
Secrétaire

Les membres du Bureau National

BENATTOU Mohamed
IEN Mimizan / Pays de Born
4, Avenue de la Gare
40200 MIMIZAN
Tél et fax : 05 58 82 42 99

BILAK Jean
IUFM de ROUEN
2, rue du Tronquet – BP 18
76131 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex
Tél : 02 32 82 30 40 Fax : 02 35 74 11 52

CADEZ André
Rectorat de LILLE
20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 15 95 81 (82, 83)

COLLET Marie-Paule
Rectorat de PARIS
94, Avenue Gambetta
75984 PARIS Cedex 20
Tél. personnel : 01 39 91 64 36

DE GUNTEN Bernard
Rectorat de Montpellier
81, rue d'Argencourt
34064 MONTPELLIER Cedex
Tél : 04 67 91 49 81 Fax : 04 67 91 50 51

GAUCHON Daniel
IEN Pau 1
2, Place d'Espagne - 64038 PAU Cedex
Tél : 05 59 82 22 41 Fax : 05 59 82 22 27

GROSBRAS Francine
Rectorat de VERSAILLES
3, Bd de Lesseps
78011 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 83 47 54 Fax : 01 30 83 47 99

HASIAK Renée
Rectorat de LILLE
20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE Cedex
Tél : 03 20 15 95 81 (82, 83)

LARRIERU Pierre
(*adresse personnelle*)
8, bis rue du Four
95430 AUVERS-sur-Oise
Tél : 01 30 36 85 94

LESPES Bernard
IEN-IO / IA des Pyrénées-Atlantiques
2, Place d'Espagne - 64038 PAU Cedex
Tél : 05 59 82 22 04

LEVEQUE Marthe
IEN Hyères
20, rue Léon Gautier
83400 HYERES-les-PALMIERS
Tél : 04 94 65 38 68 Fax : 04 94 65 84 73

MORITZ Charles
IEN Strasbourg I
9, rue de la Poste - B.P. 157
67404 ILLKIRCH Cedex
Tél : 03 88 66 79 41 Fax : 03 88 66 62 09

PETIT Jean-Marc
IEN Lille Saint-André + AIS
3, rue Vauban
59350 SAINT-ANDRE
Tél : 03 20 51 74 21

PHILIPPE Martine
15, rue Guillaume VII le Troubadour – B.P. 609
86022 POITIERS Cedex
Tél : 05 49 60 30 37 Fax : 05 49 60 30 02

QUEMIN Jean-Claude
IEN Rouen IV
1770 rue de la Haie – B.P. 1035
76233 BOIS-GUILLAUME Cedex
Tél : 02 35 59 88 10 Fax : 02 35 59 04 76

ROUMAGNAC Patrick
IEN Clermont-Vic
74, bis Boulevard Côte Blatin
63000 CLERMONT- FERRAND
Tél : 04 73 34 15 12 Fax : 04 73 93 22 24

TENNE Yannick
IEN Rouen VI
39, Chemin du bon clos
76800 SAINT-ETIENNE du ROUVRAY
Tél : 02 35 65 12 33 Fax : 02 35 66 01 49

Salaires au 1er avril 1999

Ech	Ind.	Traitement brut	Ind. de résidence		Retenues						
			Zone 1 3%	Zone 2 1%	Retraite 7,85%	MGEN (2,5 %)			CSG + CRDS (8 %)		
						Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3
IEN Classe normale											
1	366	10 112,28	303,37	101,12	793,81	260,39	255,33	252,81	791,59	776,22	768,53
2	397	10 968,78	329,06	109,69	861,05	282,45	276,96	274,22	858,64	841,96	833,63
3	437	12 073,95	362,22	120,74	947,80	310,90	304,87	301,85	945,15	926,80	917,62
4	490	13 538,29	406,15	135,38	1 062,76	348,61	341,84	338,46	1 059,78	1 039,20	1 028,91
5	548	15 140,78	454,22	151,41	1 188,55	389,88	382,30	378,52	1 185,22	1 162,21	1 150,70
6	617	17 047,20	511,42	170,47	1 338,20	438,97	430,44	426,18	1 334,45	1 308,54	1 295,59
7	656	18 124,73	543,74	181,25	1 422,79	466,71	457,65	453,12	1 418,80	1 391,25	1 377,48
8	709	19 589,08	587,67	195,89	1 537,74	504,42	494,62	489,73	1 533,43	1 503,66	1 488,77
9	732	20 224,55	606,74	202,25	1 587,63	520,78	510,67	505,61	1 583,18	1 552,44	1 537,07
IA-IPR / IEN Hors classe											
3/4	677	18 704,95	561,15	187,05	1 468,34	481,65	472,30	467,62	1 464,22	1 435,79	1 421,58
4/5	732	20 224,55	606,74	202,25	1 587,63	520,78	510,67	505,61	1 583,18	1 552,44	1 537,07
5/6	781	21 578,38	647,35	215,78	1 693,90	555,64	544,85	539,46	1 689,16	1 656,36	1 639,96
6/7	819	22 628,29	678,85	226,28	1 776,32	582,68	571,36	565,71	1 771,34	1 736,95	1 719,75
A1		24 286,00	728,58	242,86	1 906,45	625,36	613,22	607,15	1 901,11	1 864,19	1 845,74
A2		25 253,08	757,59	252,53	1 982,37	650,27	637,64	631,33	1 976,81	1 938,43	1 919,23
A3		26 551,67	796,55	265,52	2 084,31	683,71	670,43	663,79	2 078,46	2 038,11	2 017,93

Cette grille tient compte des modifications intervenues depuis janvier 1998 où la retenue de sécurité sociale a été remplacée par une CSG à 7,5% comprenant une part déductible du revenu imposable (5,1%) et une part non déductible (2,4%).

La CSG s'applique à 95% de l'ensemble des rémunérations (traitement brut, indemnités, émolu-

ments, salaires, allocations, pensions, y compris les majorations et bonifications pour enfants, à l'exception des allocations familiales) : les chiffres indiqués ici sont calculés uniquement sur le traitement brut.

La CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) s'applique dans les mêmes conditions que la CSG à l'ensemble des rémunérations, allocations familiales compri-

ses : là aussi, les chiffres indiqués sont calculés uniquement sur le traitement brut.

Nota : la contribution de solidarité de 1% s'applique à la rémunération mensuelle nette (rémunération mensuelle brute augmentée de l'indemnité de résidence et diminuée des cotisations de sécurité sociale obligatoires et des prélèvements pour pension).

Indemnités

Frais de déplacement

Une revalorisation des taux est prévue au 1er juillet 1999 :

Indemnités kilométriques en métropole :
+ 5 % pour les 10 000 premiers kilomètres,
+ 10 % au-delà (Effet : 1er juillet 1999)

Nuitée : + 8 % au 01.07.99

Indemnités kilométriques et de stages DOM :
+ 2,5 % au 01. 07. 1999,
+ 2,5 % au 01. 07. 2000

Indemnités journalières DOM :
+ 4 % au 01.07. 1999, + 4 % au 01.07. 2000

Indemnité	Montant	Texte de référence
Indemnité de charge administratives		Décret n° 90-427 du 22/5/90
IA-DSDEN 1ère catégorie	66 822 F	
IA-DSDEN 2ème catégorie	62 343 F	
IA-DSDEN 3ème catégorie	56 505 F	
IA adjoints, Inspecteurs de l'académie de Paris, DAET, DAFCO, CSAIO	44 526 F	
IA-IPR	40 073 F	
IEN-ET et IEN-IO	33 387 F	
IEN-CCPD	14 145 F	
Indemnité de circonscription (IEN-CCPD)	7 074 F	Décret n° 90-428 du 22/5/90
Indemnité de coordonnateur (IEN adjoint IA)	4 611 F	Décret n° 91-228 du 27/2/91

Pub FEDERATION AUTONOME DE SOLIDARITE

***J'adhère
je cotise***

**Collègues isolés :
envoyer cette fiche et
votre cotisation
23 rue Lalande
75014 PARIS**

Cette fiche d'adhésion ainsi que le montant de la cotisation (chèque libellé à l'ordre du SIEN-FEN) sont à retourner à votre relais sur le terrain.

S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 2000. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits, et donc de bénéficier de la réduction d'impôt pour 1999.



23 rue Lalande
75014 PARIS

IEN IPR-IA Actif Retraité
ID ET IO EGT CT

Académie

n° du département

(ID - IO seulement)

Année scolaire : 1999-2000

Bulletin de (ré)adhésion

Situation personnelle

NOM : M Me⁽¹⁾

Prénom :

né(e) le :

Adresse :

Ville

Téléphone :

Changement d'adresse ? oui

non

Adresse électronique :

Situation professionnelle

Spécialité dans la fonction :

Adresse :

Téléphone

Date de réussite au concours ou d'intégration :

Télécopie

Date de titularisation dans la Fonction publique :

Cotisation

Actif⁽¹⁾ Titulaire Stagiaire 1ère année Stagiaire 2ème année

CFA⁽¹⁾ - CPA⁽¹⁾

Retraité⁽¹⁾

Echelon :

Indice :

Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque bancaire

CCP

Cotisation entière

Paiement fractionné

J'adhère au SIEN-FEN, date et signature :

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Cocher la case adéquate (EGT : 2nd degré, CT : conseiller du recteur)

IPR-IA et IEN-ET : J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection 2000 (dans le cas contraire barrer cette mention)

Date et signature :

RÉDUCTION D'IMPÔT

30 % de la cotisation syndicale

Exemple : 1 200 F de cotisation
= 400 F d'impôt en moins

IEN CLASSE NORMALE

1er éch (366)	600 F (92€)
2è éch (397)	650 F (100€)
3è éch (437)	720 F (111€)
4è éch (490)	800 F (123€)
5è éch (548)	900 F (138€)
6è éch (617)	1 010 F (155€)
7è éch (656)	1 075 F (165€)
8è éch (709)	1 160 F (178€)
9è éch (732)	1 200 F (185€)

IEN HORS CLASSE et IPR-IA

4è (3è) éch (677)	1 110 F (171€)
5è (4è) éch (732)	1 200 F (185€)
6è (5è) éch (781)	1 280 F (197€)
7è (6è) éch (819)	1 345 F (207€)
A1	1 440 F (222€)
A2	1 500 F (231€)
A3/B1	1 580 F (243€)
B2	1 650 F (254€)
B3	1 700 F (261€)

CPA - CFA : 75 % du montant de la cotisation

Stagiaire :	600 F (92€)
Chargé de mission :	600 F (92€)
Retraité : (731)	550 F (85€)
(780)	600 F (92€)
(818)	650 F (100€)
(A)	700 F (108€)
(B)	800 F (123€)